

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

88

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 juin 2013



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - Mme FAVIER - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

**Membres excusés** : Mme TENENBAUM (pouvoir M.MILLOT) - M. MASSON (pouvoir Mme MODDE) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. PRIBETICH)

**Membres absents** : M. ALLAERT - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. OUAZANA

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

##### Personnel municipal - Passation de contrats

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Deux postes sont à pourvoir dans les services municipaux.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'emplois de catégorie A, le recrutement d'agents non titulaires peut être engagé pour répondre aux besoins des services, conformément à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le premier poste à pourvoir est un poste de chargé de mission en prévention-insertion rattaché au service du lien social.

L'agent nommé aura pour mission principale d'intervenir sur les secteurs particulièrement ciblés dans le cadre des comités de prévention et de sécurité de quartier (CPSQ) afin, d'une part, d'effectuer une analyse de la problématique (ex : rassemblements) et d'autre part, de proposer des solutions adaptées à chaque situation. A ce titre, il participera aux quatre CPSQ afin d'apprécier les situations posant problème, proposera des stratégies d'intervention, assurera une présence sociale par des déplacements sur les sites. Il sera amené à rencontrer les habitants et les partenaires associatifs et institutionnels avec lesquels il collaborera.

- Cadre d'emplois de référence : attachés territoriaux.
- Conditions de recrutement : diplômes de niveau II ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le salaire indiciaire, le régime indemnitaire afférent au grade d'attaché (indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires et indemnité de missions), ainsi qu'une prime de fin d'année correspondant à la valeur de l'indice, au prorata des mois d'exercice.

Le deuxième poste à pourvoir est un poste de chargé de mission "Cœur de ville" rattaché à la direction du commerce. La personne recrutée sur cet emploi sera chargée d'accompagner et de piloter les préconisations de l'étude "Cœur de ville" afin de valoriser et dynamiser le centre-ville dijonnais. Elle devra notamment piloter l'organisation, en partenariat avec la fédération des unions commerciales, des animations visant à dynamiser le centre-ville, valoriser le prix de la vitrine, faciliter l'adhésion des commerçants et artisans aux propositions d'actions initiées par le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC). Elle devra également faciliter l'implantation de nouvelles enseignes, travailler avec les professionnels pour créer une dynamique collective et réaliser un suivi des actions mises en place.

- Cadre d'emplois de référence : attachés territoriaux
- Conditions de recrutement : diplômes de niveau II ou expérience équivalente

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le salaire indiciaire, le régime indemnitaire afférent au grade d'attaché (indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires et indemnité de missions), une prime de fin d'année correspondant à la valeur de l'indice, au prorata des mois d'exercice, et un supplément familial de traitement.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - m'autoriser à créer deux postes d'attaché territorial pour assurer les fonctions de chargé de mission prévention-insertion et de chargé de mission "Cœur de ville", au 1<sup>er</sup> juillet 2013 ;
- 2 - m'autoriser à engager, par contrats de trois ans, les personnes auxquelles seront confiés ces deux emplois ;
- 3 - décider que les rémunérations de ces deux agents seront établies conformément aux bases décrites dans le rapport ;
- 4 - dire que les dépenses engagées seront prélevées sur les crédits des budgets successifs.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**